

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-52/2023

Objet : Décision modificative n°3 – Budget principal 2023 – M14.

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène – ROBIN Christelle – GARO Carine.

Absents : VEY-FARCE Cathy – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à COMBRISSEON Jean-Luc – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – GARO Carine à LARUE Fabrice.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les article L.2322-1 et L.2322-2,
- ♦ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- ♦ Vu la délibération n° 12-2023 du 12 avril 2023 approuvant le Budget principal – M14,

Considérant que, le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) est plus important que prévu et nécessite l'ajout de 1 830 euros au chapitre 014 compte 739223. Que, cette dépense est compensée par un virement du chapitre 011 compte 60612 en raison d'économie réalisées sur l'électricité.

Considérant qu'en raison des revalorisations notamment du point d'indice, de l'IFSE et du CIA effectués sur plusieurs mois, la chapitre 012 tel que voté initialement ne permet pas de couvrir les paies de décembre 2023.

Considérant qu'il est proposé d'abonder le chapitre 012 compte 6411 à hauteur de 16 300 euros grâce à un virement du chapitre 011 compte 611 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	-1 830,00		
611 (011) : Contrats de prestations de serv	-16 300,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	16 300,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des 1	1 830,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3 pour le budget principal M14 2023 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire
Fabrice LARUE



Fait à Clérieux, le 20 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI